

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 31 août 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Abdellatif Abbas.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VII-A-1	36 493	116 102
Créances sur les Etablissements Bancaires	VII-A-2	50 450 631	37 122 618
Créances sur la Clientèle	VII-A-3	229 430 903	220 441 828
<i>Concours à la clientèle</i>		125 219 448	120 882 158
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		268 248 372	247 083 974
<i>Provisions et agios réservés</i>		-164 036 917	-147 524 303
Portefeuille d'Investissement	VII-A-4	1 469 119	1 518 264
Valeurs Immobilisées	VII-A-5	574 384	397 046
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 492 316	2 045 999
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-1 994 057	-1 808 884
<i>Immobilisations incorporelles</i>		454 945	463 069
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-378 821	-303 138
Autres Actifs	VII-A-6	34 376 314	41 176 737
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		29 831 539	37 401 245
<i>Autres (A)</i>		4 544 774	3 775 492
TOTAL ACTIF		316 337 843	300 772 595
PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VII-A-7	312 319	2 247 063
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VII-A-8	13 041 530	11 314 972
Emprunts et Ressources Spéciales	VII-A-9	283 195 199	266 411 628
Autres Passifs	VII-A-10	14 417 137	11 288 499
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		791 075	788 771
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		10 082 528	7 825 598
<i>Autres (P)</i>		3 543 533	2 674 131
TOTAL PASSIF		310 966 185	291 262 162
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 843 534	2 843 534
Résultats Reportés		-96 890 696	-94 201 056
Modifications comptables affectant les résultats reportés		3 461 691	2 680 263
Résultat de l'Exercice		-4 138 776	-1 908 211
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII-A-11	5 371 657	9 510 433
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		316 337 843	300 772 595

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note VIII-3)

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2019	31/12/2018 Retraité
HB 4 – Engagements de financement donnés	VII-B-1	11 351 538	14 690 568
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		9 552 508	13 031 676
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		1 799 031	1 658 893
HB 5 – Engagements sur titres	VII-B-2	698 798	698 808
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		12 050 336	15 389 376
ENGAGEMENT RECUS			
HB 6 – Engagements de financement reçus	VII-B-3	16 290 105	46 706 937
HB 7 – Garanties reçues		179 252 189	176 649 359
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		11 590 943	11 283 014
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		88 083 442	86 580 719
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		79 577 804	78 785 625
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		195 542 294	223 356 295

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note VIII-3)

Etat de résultat

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Intérêts et revenus assimilés	VII-C-1	12 140 030	11 917 974
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 745 004	2 759 256
<i>Opérations avec la clientèle</i>		7 395 026	9 158 718
Commissions (en produits)	VII-C-2	976 664	973 322
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-C-3	1 250	1 589
Total Produits d'exploitation Bancaire		13 117 944	12 892 886
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-C-4	2 824 381	3 244 734
Commissions encourues	VII-C-5	1 336 496	1 234 670
Total Charges d'exploitation Bancaire		4 160 877	4 479 404
PRODUIT NET BANCAIRE		8 957 067	8 413 481
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-C-6	1 699 176	510 872
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		42 685	9 112
Autres produits d'exploitation	VII-C-7	675 473	830 322
Frais de personnel	VII-C-8	9 239 632	8 467 923
Charges générales d'exploitation	VII-C-9	2 428 291	1 993 095
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		260 855	179 067
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 038 100	-1 916 266
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires	VII-C-10	-68 911	39 768
RESULTAT AVANT IMPOT		-4 107 011	-1 876 499
Impôt sur les bénéfices		26 765	26 712
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-4 133 776	-1 903 211
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		5 000	5 000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-4 138 776	-1 908 211
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		3 461 691	2 680 263
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-677 085	772 052

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note VIII-3)

Etat des Flux de Trésorerie
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		14 221 312	20 966 369
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10 279 093)	(15 796 722)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	VII-D-1	(1 934 744)	1 933 125
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(3 539 925)	(20 464 617)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		12 601	(2 313)
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		1 693 901	286 415
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(9 658 064)	(5 478 477)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		55 154	31 907
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		-9 428 858	-18 524 313
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(258)	18 344
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-258	18 344
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	VII-D-2	22 590 782	16 609 421
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		22 590 782	16 609 421
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		13 161 667	(1 896 548)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		37 239 928	39 136 476
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	VII-D-3	50 401 595	37 239 928

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

I- Présentation de la Banque :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 tel que abrogé par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux établissements de crédits.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

II- Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés à la date du 31/12/2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

III- Comptabilisation des engagements de la Banque :

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

(a) Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

(b) Les créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

IV- La politique de provisionnement :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

(a) Provisions INDIVIDUELLES :

Selon l'article 10 de la circulaire n°91-24 du 17/12/1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, modifié par la circulaire n°2012-09 du 29/06/2012 :

Les banques doivent constituer des provisions comme suit :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars ou à 0,5% des fonds propres nets. Tout intérêt (ou produit) précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

La constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues.

(b) Provisions Collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BFPME a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. L'augmentation ou la diminution du montant des provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

(c) Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BFPME a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

(d) Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

V- Traitement comptable relatif aux Fonds Gérés par la Banque

La BFPME gère plusieurs fonds :

(a) Fonds spéciaux

- Le Fonds de Soutien des PME (FSPME),
- Le Fonds INTILAK 2,
- Le Fonds BADER,
- Le Fonds RSE (Tataouine, Kebili...etc),

Il est à préciser que ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » et sont gérés pour le compte d'autrui en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME du fait que la BFPME n'encourt aucun risque sur ces créances. Par ailleurs aucune provision n'est enregistrée sur ces créances.

(b) Fonds Suisse

S'agissant de subventions conditionnées, le traitement comptable de ces fonds les assimile à des quasis fonds propres. Toutefois les créances imputées sur ces fonds n'encours aucune provision du fait que le risque est supporté par les dits fonds et non pas par la Banque.

(c) Dotations FOPRODI et RIICTIC

Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » au même titre que les fonds spéciaux et sont gérés pour le compte de l'Etat en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME. Les provisions individuelles relatives aux dotations FOPRODI et RIICTIC sont déterminées sur la base de la garantie de l'Etat fixée à **75%** du total des engagements de la relation incluant l'encours ainsi que les impayés en principal et en intérêt. Autrement dit la banque supporte **25%** du dit total.

VI- Faits marquants de la période :

L'exercice 2019, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de **404 819 359DT** (dont **11 351 538DT** hors bilan) contre **382 656 700 DT** pour l'exercice 2018 (dont **14 690 568 DT** hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de **5.6%** contre **6.9%** au titre de l'exercice antérieur.
- 2- Une ligne de dotation de soutien à la restructuration financière des petites et moyennes entreprises, instituée en vertu de **l'article 4** de la loi des finances pour l'année 2018 et dont les conditions et méthodes sont fixées par le **décret n°2018-324 du 29 mars 2018** et la **circulaire BCT n°05/2018 du 29/05/2018**
Les bénéficiaires de l'intervention de cette ligne : petite et moyenne entreprise dont la valeur des actifs immobilisés bruts varient entre 100 mille dinars et 15 millions de dinars à l'exception des entreprises exerçant dans le secteur du commerce, le secteur de la promotion immobilière, le secteur financier et le secteur des hydrocarbures et répondent aux conditions suivantes regroupées :
 - rencontrent des difficultés financières,
 - sont entrées en activité depuis au moins une année,
 - et tiennent une comptabilité conforme à la réglementation en vigueur.

Champs d'intervention :

- Financer l'étude du diagnostic financier et économique et les opérations d'accompagnement auprès des banques et des institutions financières ainsi que le suivi de l'exécution du programme de restructuration financière dans la limite d'un montant maximum fixé à **15.000 dinars** au titre d'une seule entreprise.
- Les opérations de restructuration du capital des sociétés bénéficiaires sont financées et imputées sur les ressources de la ligne de dotation en octroyant au promoteur du projet ou à l'actionnaire principal de l'entreprise **un prêt participatif** personnel sans intérêt ou marge bénéficiaire sur une durée maximale de **sept ans** dont une année de grâce dédié exclusivement à l'augmentation du capital et conditionné par l'apport d'un autofinancement minimum de **10%** du montant global du renforcement des fonds propres. selon les conditions suivantes :
 - ✓ Pénalité de retard annuelle de **4%** supportée par le bénéficiaire avec délai de grâce de 30 jours.
 - ✓ Les montants recouverts par la banque (en principal et intérêts de retard) seront virés à la BCT le 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.
 - ✓ La banque supporte **25%** du risque de non-paiement
 - ✓ La banque supporte **2%** de pénalité de retard sur les sommes non virées à la BCT au titre de chaque échéance.
 - ✓ Une commission de **1%** sur le montant des prêts participatifs accordés et **5%** sur le montant des sommes recouverts revient à la banque
- Les crédits de rééchelonnement octroyés par les banques, tels que prévus par l'étude du diagnostic financier et économique, selon les conditions suivantes :
 - ✓ durée de remboursement du crédit : **dix (10) ans** maximum,
 - ✓ délai de grâce : **2 ans** maximum,

- ✓ taux d'intérêt : un taux d'intérêt fixe ne dépassant pas le taux directeur en vigueur de la banque centrale de Tunisie majoré de **2,25%**.
- ✓ Echéances : **30 avril** et **31 octobre** de chaque année
- ✓ Un échéancier sera préparé par la BCT au nom de la banque entant que ligne de crédit rétrocedée.

3- En application des dispositions de l'article 27 de la loi 2018-56 du 27/12/2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la « Création de la Banque des régions », la banque a engagé des accords transactionnels relatifs à l'abandon des intérêts de retard sur principal et sur intérêts conventionnels avec règlement total, au plus tard le 31/12/2019.

La banque a examiné 50 demandes dont 43 ont été approuvées :

Acte d'accord transactionnel	Nbre.	Montant à régler	Intérêts de retard à abandonner	Montants encaissés
Accord transactionnel signé	38	10 596 182	2 035 663	2 851 637
Accord transactionnel non signé	5	2 388 852	263 384	0
Total général	43	12 985 034	2 299 047	2 851 637

La concrétisation des accords transactionnels signés a donné le résultat suivant :

Réalisation	Nbre.	Montant à régler	intérêts de retards à abandonner	montants encaissés
Accord respecté	12	2 141 569	391 524	2 141 569
Non concrétisé	22	7 131 409	1 210 803	0
Règlement partiel	4	1 323 204	433 337	710 068
Total général	38	10 596 182	2 035 663	2 851 637

4- Une correction d'erreur portée parmi les capitaux propres de la banque pour un montant de **3.461.691 DT** suite à la minoration de la garantie de l'Etat relative aux dotations FOPRODI et RIICTIC fixée à **75%** du total des engagements en incluant uniquement l'encours, sans pour autant tenir compte des impayés en principal et en intérêt. (voir note n° VIII)

5- En application de la **Norme Comptable Tunisienne N°14** relatives aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, la Banque est tenue de mentionner, à travers les notes aux états financiers, les événements, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des états financiers.

La propagation de la **Pandémie du Covid-19** depuis janvier 2020 n'est pas considérée comme étant un ajustement de l'actif et du passif « adjusting event » puisqu'il n'a pas un impact sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 vu qu'il ne remet aucunement en cause l'hypothèse de la continuité de l'activité de la banque. Par ailleurs, les mesures économiques et sociales exceptionnelles décrétées en faveur des entreprises afin de contrer les effets néfastes de la crise du Covid-19, auront un effet négatif aussi bien, sur le volume d'activité de la Banque, durant le 1er semestre 2020, que sur la trésorerie de la Banque.

En effet, les circulaires BCT n° 05/2020 du 19/03/2020, n°06/2020 du 19/03/2020, n°07/2020 du 25/03/2020, n° 08/2020 du 01/04/ 2020 et n° 09/2020 du 01/04/2020 ont invité les Banques à prendre les dispositions nécessaires afin de soutenir les personnes physiques et morales pour faire face à la crise Covid-19, notamment le report des échéances de crédits accordés aux sociétés et aux professionnels dont la **classe de risque est 0 et 1**, et ce à partir du **30/03/2020** jusqu'au **30/09/2020**.

VII- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

A- Notes au bilan :

1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Caisse	979	1 403
Avoirs, en dinars, à la BCT	35 514	114 698
Total	36 493	116 102

2. Créances sur les établissements bancaires :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	47 094 374	30 233 439
Créances sur les établissements bancaires	3 415 102	6 966 150
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-58 846	-76 971
Total	50 450 631	37 122 618

*Les Placements sur le Marché Monétaire se détaillent comme suit :

Placement à Terme BTE	2 500 000
Placement à Terme BH	24 450 000
Placement à Terme STUSID BANK	20 000 000

3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Créances sur ressources ordinaires	125 219 448	120 882 158
Principal	73 236 427	77 333 435
Intérêts	51 957 908	43 484 207
Commissions d'engagement	25 113	64 515
Créances sur ressources spéciales	268 248 372	247 083 974
Principal	225 301 626	214 439 591
Intérêts	42 865 368	32 509 934
Commissions d'engagement	81 379	134 450
Total brut des créances sur la clientèle	393 467 820	367 966 132
A déduire couverture	(164 036 917)	(147 524 303)
Provisions (sur une base individuelle)	-47 475 798	-47 460 836
Provisions collectives	-2 334 515	-3 085 949
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	-28 085 512	-25 870 103
Agios réservés	-86 141 093	-71 107 416
Total net des créances sur la clientèle	229 430 903	220 441 828

** Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note VII-3)*

Ratio des actifs non performants :

La banque enregistre une augmentation de la part des créances classées (+4.11%) en 2019 pour atteindre 81.45% contre 77,34% en 2018.

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés :

La banque enregistre une couverture de ces créances classées par les provisions et agios réservés de 40,40% contre 41,08% pour 2018.

4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 092 599	-1 049 914
Emprunt obligataire	12 920	19 380
Total	1 469 119	1 518 264

5. Valeurs immobilisées :

	Immob. en cours	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
Coût d'acquisition										
Au 31/12/2018	11 075	740 506	94 158	528 209	532 050	151 075	26 098	425 896		2 509 068
Variation suite aux acquisitions et cessions	(11 075)	-	-	378 527	67 790	-	-	2 951		438 193
Au 31/12/2019	-	740 506	94 158	906 736	599 840	151 075	26 098	428 848		2 947 261
Amortissement										
Au 31/12/2018		645 852	56 480	508 433	430 747	125 376	26 098	277 041	41 997	2 112 022
Dotation de l'exercice		31 944	9 130	100 156	30 805	13 138	-	75 682	-	260 855
Au 31/12/2019		677 796	65 610	608 588	461 551	138 514	26 098	352 723	41 997	2 372 877
VNC au 31/12/2019	-	62 710	28 548	298 148	138 289	12 561	-	76 124	(41 997)	574 384

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 449 268 DT détaillées comme suit :

- Matériel Informatique : Equipement Informatique et Terminal de Visioconférence pour 378 527 DT
- Logiciel SMART System Applicatif FATCA: 2 951 DT
- Mobilier Matériel de Bureau : (Photocopieur, Etagères, Climatiseur) 67 790 DT

La variation des immobilisations en cours provienne de l'annulation des frais d'un appel d'offre pour l'acquisition d'un système d'information qui n'a pas abouti.

6. Autres actifs :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Comptes d'attente & de régularisation	29 831 539	37 401 245
Charges constatées d'avance	0	250
Produits à recevoir (1)	11 239 736	6 405 330
Perte sur contrats de couverture à terme (2)	18 591 803	30 995 666
Compte d'attente	18 353	18 353
Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente"	-18 353	-18 353
Autres	4 544 774	3 775 492
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	226 020	194 515
Provisions sur Commission d'étude	-226 020	-152 274
Crédit d'impôt sur les sociétés	118 500	144 015
Personnel (3)	3 873 572	3 037 395
Débiteurs divers (4)	943 014	941 645
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers"	-515 444	-520 865
Fournitures et autres matières consommables	125 133	131 061
Total	34 376 314	41 176 737

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

- une couverture pour risque de change 9 871 905 DT.
- Commission à recevoir sur Fond BADER 268 518 DT.
- Intérêts de trésorerie prise en charge par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement pour 550 000 DT
- Commission à recevoir sur Fond de soutien des PME 480 300 DT
- Autres commissions à recevoir (commission FOPRODI, RITI...) 69 013 DT

(2) Le poste Perte sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (12.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (14.600.000 USD) au cours de 2.7985. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Ce poste est composé des prêts et avances sur salaires

(4) Ce poste est détaillé comme suit :

- 425 579 DT avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).
- 1 991 DT primes prélevées au profit de la SOTUGAR.
- 515 444 DT frais judiciaires au titre des projets en contentieux.

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Fonds Souk Ettanmia USA	140 307	1 581 173
Fonds Souk Ettanmia	172 012	665 889
Total	312 319	2 247 063

Le 8 mars 2017 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au bénéfice des bénéficiaires de ces fonds.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	36 322	23 687
Dépôts du Fonds d'amorçage	97	131
Autres sommes dues à la clientèle (1)	12 626 652	10 934 051
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	335 459	314 103
Retenue de garantie 5% CDD (3)	43 000	43 000
Total	13 041 530	11 314 972

- (1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.
- (2) Créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation
- (3) Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place en novembre 2013 le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises érigées en société, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME avec la garantie SOTUGAR ou toutes autres garanties.

Une retenue de garantie de 5% du montant de prêt est opérée par la banque au titre du premier déblocage. Cette somme sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Ressources spéciales d'origine extérieure	172 765 940	176 900 637
Ligne italienne	8 210 287	8 955 076
Ligne espagnole	687 575	878 526
Ligne FOCRED	18 181	36 363
Ligne JBIC	51 050 626	51 050 626
Ligne Française	2 123 565	2 621 902
Ligne FADES	33 582 000	47 910 400
Ligne BIRD	5 008 735	6 454 724
Ligne BAD	3 482 143	4 339 286
Ligne FADES 2	40 858 100	36 831 120
Fonds ETAP "RSE PME Tatouine"	2 606 423	2 650 000
Fonds CPG Gafsa	2 421 151	2 470 375
Fonds QFF Reliquat Subvention (1)	6 977 153	12 162 240
Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	540 000	540 000
Ligne QFFT (2)	15 200 000	0
Ressources spéciales d'origine budgétaire	97 367 342	82 307 279
FOPRODI	12 714 131	12 858 786
RITI	299 406	300 157
Fonds INTILAK II	25 426 582	16 298 501
Fonds de soutien des PME PDFP	53 717 718	47 626 909
Fonds BADER	5 209 505	5 222 927
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13 061 918	7 203 712
D'origine extérieure (intérêts courus)	1 906 319	768 143
D'origine budgétaire (intérêts courus)	11 155 600	6 435 569
Total	283 195 199	266 411 628

- (1) En date du 01 mars 2019 la BFPME a signé la clôture de l'accord de coopération entre cette dernière et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) signé en date 04 octobre 2013.
- (2) Un contrat de partenariat entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) a été signé en date du 04 décembre 2018. Ce contrat vise à contribuer à l'instauration d'une dynamique économique dans les gouvernorats prioritaires et à la création de postes d'emplois supplémentaires notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur et ce à travers l'accélération du rythme de création des PME. Le contrat prévoit l'octroi de crédit d'investissement au profit des petites et moyennes entreprises PME pour un montant de l'ordre de **20.2 millions de dinars**, sur une période de 10 ans dans un objectif de créer **15000 postes** d'emplois. L'enveloppe est répartie entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises pour 5 millions de dinars et le Fonds d'Amitié Qatari pour **15.2 millions de dinars**. Cette action s'étalera sur une période de **12 ans** à partir de la date de signature du contrat

10. Autres passifs :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Provisions pour passifs et charges (1)	791 075	788 771	788 771
Comptes d'attente et de régularisation	10 082 528	7 825 598	7 825 598
Charges à payer (2)	9 806 276	7 571 845	7 571 845
Commissions	276 253	253 752	253 752
Autres comptes créditeurs	3 543 533	2 674 131	2 674 131
Fournisseurs	940 586	508 135	508 135
Etat, impôts et taxes	635 031	389 290	389 290
Organismes de sécurité sociale	485 539	475 474	475 474
Créditeurs divers (3)	1 482 378	1 301 233	1 301 233
Total	14 417 137	11 288 499	11 288 499

(1) Il s'agit des provisions pour départ à la retraite

(2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

Estimation congés à payer	934 069
Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	463 536
Honoraire commissaire aux comptes	197 000
Commission de prorogation de la ligne JBIC	48 569
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC	42 746
Prise en charge de l'échéance en intérêt et commission depuis 30/09/2015 pour la ligne JBIC	6 752 510
Prime pour couverture risque de change Tunis-Ré	1 367 592
Loyer à payer	255
Total	9 806 276

(3) Le poste Créditeurs divers est composé principalement de ce qui suit :

- La somme de 489 840 DT (300.000 USD*1.6328) avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
- Estimation de la prime de bilan 2019 pour 920 026DT
- Provision pour régularisation salaire ancien DGA (45 698 DT) et de l'ancien PDG (11 191 DT).

11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Modifications comptables affectant les résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2018	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	(1 908 211)	(94 201 056)	2 680 263	9 510 433
Affectations des résultats 2018					1 908 211			1 908 211
Modifications comptables affectant les résultats reportés						(2 689 639)	781 428	(1 908 211)
Résultat net au 31/12/2019					(4 138 776)			(4 138 776)
Solde au 31/12/2019	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	(4 138 776)	(96 890 696)	3 461 691	5 371 657

B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

1. Engagements de financement donnés :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	982 245	1 736 518
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources extérieures	7 464 563	9 819 457
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur prêts participatifs	1 105 700	1 475 700
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	1 799 031	1 658 893
Total	11 351 538	14 690 568

2. Engagements sur titres :

Participations	Mt souscrit	Encours
Sté pôle de compétitivité de Sousse (SPCS)	500 000	-
Sté de développement et d'investissement du nord-ouest (SODINO)	1 200 000	-
Sté de développement économique de Kasserine (SODEK)	1 097 595	548 798
Sté de développement économique de Sidi Bouzid (SODESIB)	200 000	-
Sté de gestion du complexe industriel et technologique de Sidi Bouzid (Citech SBZ)	50 000	-
Sté de gestion du complexe industriel et technologique du Kef (ScitKef)	200 000	150 000
	3 247 595	698 798

3. Engagements de financement reçus :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	0	3 413 737
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	0	14 972 000
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	0	6 000 000
Engagements de financement reçus sur FS PME PDPF	12 690 105	19 221 200
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Tataouine	500 000	0
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Kébili	600 000	600 000
Engagements de financement reçus sur Fonds CPG	2 500 000	2 500 000
Total	16 290 105	46 706 937

C- Notes à l'Etat de Résultat :

1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 745 004	2 759 256
Intérêts des placements sur le marché monétaire	4 745 004	2 759 256
Opérations avec clientèle	7 395 026	9 158 718
Intérêts des crédits à long et moyen terme	7 176 012	8 638 540
Commissions assimilées à des intérêts	62 354	432 462
Intérêts sur prêts au personnel	156 660	87 716
Total	12 140 030	11 917 974

(1) Les opérations avec la clientèle sont présentées en net d'agios réservées :

Opérations avec clientèle	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec clientèle brut	22 428 703	21 028 995
Dotation sur Intérêts et autres produits réservés	(15 033 677)	(11 870 277)
Total	7 395 026	9 158 718

2. Commissions (en produits) :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Commission de gestion	161 151	102 476
Commission sur Fonds Intilak 2	800 000	400 000
Commission sur Fonds CPG Gafsa	8 254	12 500
Commission sur Fonds de soutien des PME	0	405 296
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	0	50 420
Divers commissions	7 259	2 631
Total	976 664	973 322

3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Revenu des obligations et titres SICAV	1 250	1 589
Total	1 250	1 589

Le 12/06/2014 La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

4. Intérêts encourus et charges assimilées :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	203 613	219 220
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	24 630	31 575
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	50 836	74 528
Intérêts sur Ligne JBIC	904 255	1 206 603
Intérêts sur Ligne FOCRED	986	1 550
Intérêts sur Ligne FADES	467 673	572 436
Intérêts sur Ligne BIRD	251 379	338 939
Intérêts sur Ligne BAD	190 889	232 231
Intérêts sur Ligne FADES	730 118	567 650
Total	2 824 381	3 244 734

5. Commissions encourues :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Commissions bancaires	13 989	42 584
Diverses cotisations (Swift ...)	22 792	36 920
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	21 600	21 626
Prime pour couverture du risque de change	1 278 115	1 133 540
Total	1 336 496	1 234 670

6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Dotations/Reprises sur provisions pour créances	1 473 516	1 111 894
Dotations aux provisions pour commission d'étude	73 746	0
Dotations aux provisions pour crédits annulés	0	110 319
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	151 914	(711 341)
Total	1 699 176	510 872

7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Agios créditeurs des comptes ordinaires	91 623	56 946
Autres produits *	583 850	773 376
Total	675 473	830 322

(*) Dont des Intérêts de trésorerie versés par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement pour 500 000 DT.

8. Frais de personnel :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Traitements, salaires et primes du personnel	7 339 226	6 738 851
Charges sociales légales	1 411 202	1 243 697
Autres charges du personnel	489 203	485 374
Total	9 239 632	8 467 923

9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Locations	1 005 433	848 237
Missions et réceptions	44 765	50 794
Transport et déplacement	24 584	5 083
Primes d'assurance	95 849	92 450
Jetons de présence	76 500	100 000
Dons et subventions accordés	200 000	199 354
Impôts et taxes	281 861	193 793
Fournitures diverses et autres services extérieurs	699 300	503 384
Total	2 428 291	1 993 095

10. Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
Pénalités sur impôts et taxes	0	-10 473
Indemnité de Licenciement *	-90 215	0
Gain de change	11 020	0
Jetons de présence	6 250	2 875
Pénalités de retards sur marché	4 034	108
Plus-value sur cession de Matériels	0	47 257
Total	(68 911)	39 768

(*) Il s'agit d'une indemnisation pour départ volontaire d'un cadre de la banque conformément à la loi n°2018-05 du 23 janvier 2018 relative au départ volontaire des agents publics.

D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :

1. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique est due à des débloques sur le fonds Souk Attanmia 3 et Souk Attanmia USA 3 dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au profit des bénéficiaires de ces fonds pour 3 042 345DT avec deux tirages pour 1 057 601DT.

2. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

La variation des ressources spéciales au niveau des Flux de trésorerie net provenant principalement de la différence entre les tirages et remboursements des ressources suivantes :

	Augmentation	Diminution	Solde
Fonds budgétaires	381 271	332 150	49 121
Fond Public Affecté Intilak 2	10 080 280	-	10 080 280
Fonds de soutien des PME	7 337 874	1 082 450	6 255 424
Fonds FAR de soutien des Entreprises en difficultés	610 026	-	610 026
Emprunts/Ressources spéciales L.ITAL	-	1 627 501	-1 627 501
Emprunts/Ressources spéciales L.FOCRED	-	18 181	-18 181
Emprunts/Ressources spéciales L.ESPAGNIOLE	-	157 067	-157 067
Emprunts/Ressources spéciales L.Française	-	498 336	-498 336
Emprunts/Ressources spéciales L.FADES	-	12 100 757	-12 100 757
Emprunts/Ressources spéciales L.BIRD	-	1 445 989	-1 445 989
Emprunts/Ressources spéciales L.BAD	-	857 143	-857 143
Emprunts/Ressources spéciales L.FADES 2	15 140 000	8 039 095	7 100 905
Emprunts/Ressources spéciales QFFT	15 200 000	-	15 200 000
Total			22 590 782

3. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la date d'arrêté du 31 décembre 2019, comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité
+ Caisse	979	1 403
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	35 514	114 698
+ Créances sur les établissements bancaires	3 415 103	6 966 150
+ Placements sur le marché monétaire	46 950 000	30 157 677
Total	50 401 596	37 239 928

VIII- Note explicative sur la modification comptable

Les états financiers 2019 ont fait l'objet d'une modification comptable qui a été traitée en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, Les états financiers de l'exercice 2018 ainsi que 2017 ont été retraités pour des besoins de comparabilité en application des dispositions du paragraphe 32 de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables.

S'agissant d'une correction d'erreur pour un montant de **3.461.691 DT** suite à la minoration de la garantie de l'Etat relative aux dotations FOPRODI et RIICTIC fixée à 75% du total des engagements en incluant uniquement l'encours, sans pour autant tenir compte des impayés en principal et en intérêt.

Cette modification a touché les provisions individuelles sur engagements bilantiels douteux et les garanties admises de l'Etat :

Analyse et classification des créances sur la clientèle 2017 avant modification comptable :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	357 352	1 935 608	1 616 791	362 604	11 952 749	16 225 104
Principal à échoir, sur ressources spéciales	17 876 068	50 679 472	5 248 362	12 016 251	51 776 016	137 596 169
Impayés en principal	12 815	1 897 726	564 573	1 773 868	118 580 510	122 829 492
Impayés en intérêts	11 951	1 034 093	313 949	598 307	59 422 743	61 381 043
Impayés en commissions d'engagement	2 537	54 352	1 448	4 181	117 503	180 021
Intérêts et CE courus et non échus	78 618	171 704	45 207	83 211	538 393	917 134
ENGAGEMENTS BILANTIELS	18 339 341	55 772 955	7 790 330	14 838 424	242 387 914	339 128 964
ENGAGEMENTS HORS BILAN	5 346 842	8 762 595	968 857	945 002	2 667 812	18 691 107
TOTAL ENGAGEMENTS	23 686 183	64 535 550	8 759 187	15 783 425	245 055 725	357 820 071
Agios réservés	(8 804)	(642 155)	(210 970)	(604 062)	(57 771 148)	(59 237 139)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(201 160)	(1 296 443)	(50 299 949)	(51 797 551)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	(85 575)	(85 575)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(8 804)	(642 155)	(412 130)	(1 900 505)	(108 156 671)	(111 120 265)
ENGAGEMENTS NETS	23 677 378	63 893 396	8 347 057	13 882 920	136 899 054	246 699 806

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2.45%	4.41%	68.49%
	75.34%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	4.71%	12.04%	44.14%
	41.22%		

Analyse et classification des créances sur la clientèle 2017 après modification comptable :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	357 352	1 935 608	1 616 791	362 604	11 952 749	16 225 104
Principal à échoir, sur ressources spéciales	17 968 511	50 679 472	5 248 362	12 016 251	51 776 016	137 688 612
Impayés en principal	12 815	1 897 726	564 573	1 773 868	118 580 510	122 829 492
Impayés en intérêts	11 951	1 034 093	313 949	598 307	59 422 743	61 381 043
Impayés en commissions d'engagement	2 537	54 352	1 448	4 181	117 503	180 021
Intérêts et CE courus et non échus	78 618	171 704	45 207	83 211	538 393	917 134
ENGAGEMENTS BILANTIELS	18 431 784	55 772 955	7 790 330	14 838 424	242 387 914	339 221 407
ENGAGEMENTS HORS BILAN	5 346 842	8 762 595	968 857	945 002	2 667 812	18 691 107
TOTAL ENGAGEMENTS	23 778 625	64 535 550	8 759 187	15 783 425	245 055 725	357 912 514
Agios réservés	(8 804)	(642 155)	(210 970)	(604 062)	(57 771 148)	(59 237 139)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(197 462)	(1 275 884)	(47 643 942)	(49 117 288)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	(85 575)	(85 575)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(8 804)	(642 155)	(408 432)	(1 879 947)	(105 500 665)	(108 440 002)
ENGAGEMENTS NETS	23 769 821	63 893 396	8 350 755	13 903 479	139 555 061	249 472 511

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2.45%	4.41%	68.47%
	75.33%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	4.66%	11.91%	43.05%
	40.22%		

Analyse et classification des créances sur la clientèle 2018 avant modification comptable :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	66 796	1 800 865	474 431	689 922	6 363 812	9 395 827
Principal à échoir, sur ressources spéciales	23 863 312	46 475 939	6 320 657	16 479 529	47 796 325	140 935 762
Impayés en principal	8 784	2 473 137	1 894 844	6 110 470	131 134 756	141 621 990
Impayés en intérêts	8 035	965 993	842 951	1 674 798	71 971 199	75 462 976
Impayés en commissions d'engagement	1 775	15 066	38 221	4 419	111 323	170 805
Intérêts et CE courus et non échus	58 124	102 845	45 875	115 961	291 419	614 225
ENGAGEMENTS BILANTIELS	24 006 826	51 833 846	9 616 978	25 075 099	257 668 835	368 201 584
ENGAGEMENTS HORS BILAN	9 304 114	1 599 473	151 433	809 564	2 825 983	14 690 568
TOTAL ENGAGEMENTS	33 310 940	53 433 319	9 768 411	25 884 663	260 494 818	382 892 152
AgiOS réservés	(6 260)	(517 194)	(769 938)	(1 226 805)	(68 587 220)	(71 107 416)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(376 584)	(1 666 761)	(48 486 034)	(50 529 379)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	(8 085)	-	0	(8 085)
Provisions Collectives 2018	-	-	-	-	-	(3 085 949)
Provisions additionnelles 2018	-	-	-	-	-	(25 870 103)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(6 260)	(517 194)	(1 154 607)	(2 893 565)	(117 073 254)	(150 600 931)
ENGAGEMENTS NETS	33 304 680	52 916 125	8 613 805	22 991 098	143 421 564	261 247 272

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2.55%	6.76%	68.03%
	77.34%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	11.82%	11.18%	44.94%
	41.08%		

Analyse et classification des créances sur la clientèle 2018 après modification comptable :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	66 796	1 800 865	474 431	689 922	6 363 812	9 395 827
Principal à échoir, sur ressources spéciales	23 863 312	46 475 939	6 320 657	16 479 529	47 796 325	140 935 762
Impayés en principal	8 784	2 473 137	1 894 844	6 110 470	131 134 756	141 621 990
Impayés en intérêts	8 035	965 993	842 951	1 674 798	71 971 199	75 462 976
Impayés en commissions d'engagement	1 775	15 066	38 221	4 419	111 323	170 805
Intérêts et CE courus et non échus	58 124	102 845	45 875	115 961	291 419	614 225
ENGAGEMENTS BILANTIELS	24 006 826	51 833 846	9 616 978	25 075 099	257 668 835	368 201 584
ENGAGEMENTS HORS BILAN	9 304 114	1 599 473	151 433	809 564	2 825 983	14 690 568
TOTAL ENGAGEMENTS	33 310 940	53 433 319	9 768 411	25 884 663	260 494 818	382 892 152
AgiOS réservés	(6 260)	(517 194)	(769 938)	(1 226 805)	(68 587 220)	(71 107 416)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(374 803)	(1 655 183)	(45 037 701)	(47 067 688)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	(8 085)	-	0	(8 085)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(6 260)	(517 194)	(1 152 826)	(2 881 988)	(113 624 921)	(118 183 188)
ENGAGEMENTS NETS	33 304 680	52 916 125	8 615 586	23 002 675	146 869 897	264 708 964

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2.55%	6.76%	68.03%
	77.34%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	11.80%	11.13%	43.62%
	39.91%		

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VII-A-1	36 493	116 102	116 102	393 205	393 205
Créances sur les Etablissements Bancaires	VII-A-2	50 450 631	37 122 618	37 122 618	38 739 951	38 739 951
Créances sur la Clientèle	VII-A-3	229 430 903	220 441 828	216 980 137	204 534 010	201 853 747
<i>Concours à la clientèle</i>		125 219 448	120 882 158	120 882 158	118 526 536	118 526 536
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		268 248 372	247 083 974	247 083 974	220 578 382	220 578 382
<i>Provisions et agios réservés</i>		-164 036 917	-147 524 303	-150 985 995	-134 570 908	-137 251 171
Portefeuille d'Investissement	VII-A-4	1 469 119	1 518 264	1 518 264	1 533 836	1 533 836
Valeurs Immobilisées	VII-A-5	574 384	397 046	397 046	389 904	389 904
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 492 316	2 045 999	2 045 999	2 037 724	2 037 724
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-1 994 057	-1 808 884	-1 808 884	-1 707 955	-1 707 955
<i>Immobilisations incorporelles</i>		454 945	463 069	463 069	300 821	300 821
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-378 821	-303 138	-303 138	-240 686	-240 686
Autres Actifs	VII-A-6	34 376 314	41 176 737	41 176 737	25 714 991	25 714 991
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		29 831 539	37 401 245	37 401 245	23 645 612	23 645 612
<i>Autres (A)</i>		4 544 774	3 775 492	3 775 492	2 069 378	2 069 378
TOTAL ACTIF		316 337 843	300 772 595	297 310 904	271 305 897	268 625 634
PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié	31/12/2018 Publié	31/12/2018 Publié
Banque Centrale et CCP		0		0	0	0
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VII-A-7	312 319	2 247 063	2 247 063	298 469	298 469
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VII-A-8	13 041 530	11 314 972	11 314 972	11 600 565	11 600 565
Emprunts et Ressources Spéciales	VII-A-9	283 195 199	266 411 628	266 411 628	238 230 791	238 230 791
Autres Passifs	VII-A-10	14 417 137	11 288 499	11 288 499	9 757 427	9 757 427
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		791 075	788 771	788 771	1 526 083	1 526 083
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		10 139 417	7 825 598	7 825 598	6 051 801	6 051 801
<i>Autres (P)</i>		3 486 644	2 674 131	2 674 131	2 179 544	2 179 544
TOTAL PASSIF		310 966 185	291 262 162	291 262 162	259 887 253	259 887 253
CAPITAUX PROPRES						
Capital		100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904	95 904	95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 843 534	2 843 534	2 843 534	2 843 534	2 843 534
Résultats Reportés		-96 890 696	-94 201 056	-94 201 056	-89 388 209	-89 388 209
Modifications comptables affectant les résultats reportés		3 461 691	2 680 263			
Résultat de l'Exercice		-4 138 776	-1 908 211 *	-2 689 639	-2 132 585	-4 812 847
TOTAL CAPITAUX PROPRES VII-A-11		5 371 657	9 510 433	6 048 742	11 418 644	8 738 381
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		316 337 843	300 772 595	297 310 904	271 305 897	268 625 634

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
HB 4 – Engagements de financement donnés	VII-B-1	11 351 538	14 690 568	14 690 568	18 691 107	18 691 107
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		9 552 508	13 031 676	13 031 676	15 568 567	15 568 567
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		1 799 031	1 658 893	1 658 893	3 122 539	3 122 539
HB 5 – Engagements sur titres	VII-B-2	698 798	698 808	698 808	848 798	848 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		12 050 336	15 389 376	15 389 376	19 539 904	19 539 904
ENGAGEMENT RECUS						
HB 6 – Engagements de financement reçus	VII-B-3	16 290 105	46 706 937	46 706 937	68 323 937	68 323 937
HB 7 – Garanties reçues		179 252 189	176 649 359	173 137 200	175 152 860	172 397 009
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		11 590 943	11 283 014	7 770 855	11 439 228	8 683 376
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		88 083 442	86 580 719	86 580 719	86 183 843	86 183 843
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		79 577 804	78 785 625	78 785 625	77 529 789	77 529 789
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		195 542 294	223 356 295	219 844 137	243 476 797	240 720 945

Etat de résultat

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés	VII-C-1	12 140 030	11 917 974	11 917 974	11 801 817	11 801 817	12 470 364
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 745 004	2 759 256	2 759 256	1 755 839	1 755 839	4 745 004
<i>Opérations avec la clientèle</i>		7 395 026	9 158 718	9 158 718	10 045 977	10 045 977	7 725 360
Commissions (en produits)	VII-C-2	976 664	973 322	973 322	1 117 711	1 117 711	824 618
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-C-3	1 250	1 589	1 589	1 986	1 986	1 250
Total Produits d'exploitation Bancaire		13 117 944	12 892 886	12 892 886	12 921 514	12 921 514	13 296 232
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE							
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-C-4	2 824 381	3 244 734	3 244 734	3 672 140	3 672 140	2 824 381
Commissions encourues	VII-C-5	1 336 496	1 234 670	1 234 670	1 251 907	1 251 907	1 336 496
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financi		0	0	0	0	0	0
Total Charges d'exploitation Bancaire		4 160 877	4 479 404	4 479 404	4 924 047	4 924 047	4 160 877
PRODUIT NET BANCAIRE		8 957 067	8 413 481	8 413 481	7 997 467	7 997 467	9 135 355
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-C-6	1 699 176	510 872	1 292 300	1 278 383	3 958 646	2 749 089
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs		42 685	9 112	9 112	121 534	121 534	42 685
Autres produits d'exploitation	VII-C-7	675 473	830 322	830 322	635 825	635 825	883 299
Frais de personnel	VII-C-8	9 239 632	8 467 923	8 467 923	7 583 580	7 583 580	9 075 587
Charges générales d'exploitation	VII-C-9	2 428 291	1 993 095	1 993 095	1 545 111	1 545 111	2 419 128
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobili:		260 855	179 067	179 067	106 186	106 186	264 346
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 038 100	-1 916 266	-2 697 695	-2 001 502	-4 681 765	-4 532 180
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments cVII-C-10		-68 911	39 768	39 768	-102 989	-102 989	-68 911
RESULTAT AVANT IMPOT		-4 107 011	-1 876 499	-2 657 927	-2 104 490	-4 784 753	-4 601 091
Impôt sur les bénéfices		26 765	26 712	26 712	23 094	23 094	27 064.5310
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-4 133 776	-1 903 211	-2 684 639	-2 127 585	-4 807 847	-4 628 155
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraord		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-4 138 775.802	-1 908 211	-2 689 639	-2 132 585	-4 812 847	-4 633 155
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		3 461 691	2 680 263	0	0	0	3 461 691
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-677 085	772 052	-2 689 639	-2 132 585	-4 812 847	-1 171 464

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - BFPME

Mesdames, Messieurs,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la "Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME" qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de **316 337 843DT**, un résultat déficitaire de **4 138 776 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **50 401 595 DT**.

A notre avis, sous réserve des points soulevés dans le paragraphe « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, avec les réserves suivantes :

1. L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances relatives, aussi bien aux aspects techniques qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour l'applicatif crédit. Ces insuffisances ont impacté négativement les

fonctionnalités des applicatifs et ont engendré d'importants écarts et incohérences. Il y a lieu de signaler que, courant l'exercice 2019, la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données crédit. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2019.

2. La banque a conclu une convention avec le " Fonds Suisse - FS" pour un montant de 4 178 KDT. Initialement, les fonds encaissés dans ce cadre ont été comptabilisés en tant que subventions et ont été ainsi présentés parmi les "Autres capitaux propres".

Jusqu'à la date du présent rapport, aucune assurance ne peut être fournie quant au caractère définitif et non remboursable des montants utilisés et quant au sort des montants non encore consommés.

Ainsi, la présentation de ce fonds parmi les capitaux propres, pour un solde de 2 844 KDT au 31 décembre 2019, et les traitements comptables qui peuvent en découler, pourraient être revus en conséquence.

3. La BFPME a confié à un cabinet externe une mission d'inventaire des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire, communiqué à la banque au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues. Les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Par ailleurs, nous signalons que les travaux de rapprochement, entamés par la banque relatifs aux dossiers des relations financées par la BFPME et ayant obtenu un accord de couverture de garantie ainsi que les dossiers au titre desquels la BFPME a bénéficié d'avances au titre de cette couverture, ne sont pas finalisés.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait la fiabilisation de la valeur des garanties retenues pour le calcul des provisions requises au 31 décembre 2019.

4. Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la banque n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2019. Cette situation ne nous permet de nous assurer de la validité des soldes comptables des immobilisations qui totalisant une valeur brute de 2 947 KDT et une valeur nette de 574 KDT.

5. Au cours de l'exercice 2019, certains recouvrements, relatifs à des relations ayant fait l'objet de jugements définitifs (Cent six jugements) n'ont pas été comptabilisés selon l'ordre d'imputation prévu par lesdits jugements. Cette situation peut avoir un impact sur l'évaluation des provisions requises dont le montant ne peut pas être actuellement estimé.

6. Contrairement aux dispositions de l'article 16 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire BCT n°2016-03 du 29 juillet 2016, les critères de classification des engagements de la clientèle retenus par la BFPME ont tenu compte des règlements postérieurs à la date du 31 décembre 2019. Cette démarche a engendré une insuffisance de provisions individuelles estimée à 1 371 888 DT au 31/12/2019.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Fiabilisation de la base de données crédit

- Risques identifiés

Une commission a été instaurée au sein de la banque afin d'examiner les dossiers sujets à ajustements.

La démarche suivie pour la fiabilisation de la base de données crédit s'est basée principalement sur les étapes suivantes :

- La revue des dossiers physiques (contrat, jugement, garanties...) par les équipes de la banque ;
- L'établissement d'une fiche par dossier revu. Cette fiche inclut les principales données des dossiers : encours, impayé en principal, impayé en intérêt...
- La fiche est soumise aux divers membres pour une validation successive ;
- La modification du système est effectuée par les équipes DSI ;
- Une dernière validation est faite par les équipes comptables avant l'ajustement des données comptables ;
- Ajustement des données comptables ;
- Ajustement de l'état des engagements et correction des agios réservé et des provisions requises en conséquent.

- **Diligences accomplies**

Pour l'appréciation des travaux de fiabilisation nos diligences ont consisté à :

- Examiner un échantillon de dossiers physiques ;
- Apprécier la fiabilité des fiches synthétiques établies pour chaque dossier ;
- S'assurer de l'existence des validations nécessaires par les membres habilités ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au système d'information ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés aux données comptables et de leur adéquation avec les dispositions normatives en vigueur ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au niveau du tableau d'engagements.

Dépréciation des créances

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la BFPME est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la banque au risque d'insolvabilité qui nécessite de distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2019, les créances s'élèvent à 393 468 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 77 896 KDT et les agios réservés ont atteint 86 141 KDT.

La banque comptabilise les provisions sur créances dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

- **Diligences accomplies**

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- S'assurer de la fiabilité des informations fournis par la banque ;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;

- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la banque.

Dans nos procédures de travail, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage.

La prise en compte des intérêts

- Risques identifiés

Les intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 12 140 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (93%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

- Diligences accomplies

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Examiner le système d'information, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus des opérations de financement.
- Vérifier l'application effective des contrôles automatisés ou manuels mis en place.
- Réaliser des procédures analytiques substantives sur l'évolution des encours, des intérêts et des revenus assimilés.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Réaliser, par la technique d'échantillonnage, des tests de détail sur les états de calcul des produits de la banque.
- Effectuer des tests pour vérifier la validité des états de réservation des produits, sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

1. La banque ne dispose pas d'une comptabilité des engagements hors bilan, et ce contrairement à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires. En effet, l'état des engagements hors bilan est arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

2. La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2019 un montant de 97 568 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable de l'ordre de 5 372 KDT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 17 mars 2020 a décidé de poursuivre l'activité de la Banque.

Cette décision n'a pas été suivie par les régularisations nécessaires requises en la matière.

En effet , et en application dudit article, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes .

3. Dans le cadre d'une opération de coopération avec les instances internationales, la BFPME a conclu en 2013 une convention avec l'Islamic Corporation for the Development (ICD) ayant pour objet l'assistance et le développement pour le financement des PME en Libye. Dans le cadre de la même opération, la BFPME a signé en 2014 une convention de sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques avec la société Saudi Portfolio Securities (SPS). Au 31 Décembre 2019, les comptes de la BFPME font apparaître un actif de 425 579 DT et un passif de 489 840 DT. L'opération n'étant pas clôturée, les engagements et les risques que pourrait encourir la banque ne peuvent pas être raisonnablement estimés.

Rapport de gestion

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Etas financiers intermédiaires

La Banque n'a pas respecté les dispositions de l'article 6 de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-06 « Reporting comptable, prudentiel et statistique à la BCT » qui prévoit l'arrêté d'états financiers intermédiaires au 30 juin et leurs déclarations à la BCT, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au plus tard fin août de chaque année.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances majeures du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

Respect des normes prudentielles

Le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2019 est de 1.50% alors que le minimum requis, tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2019 est de 0.75% alors que le minimum requis, tel que défini par le même article, est de 7%.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Août 2020

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM Consult
Ali BEN MOHAMED

P/ UAT
Abdellatif ABBES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE - BFPME

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous rapportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous informer, sur la base des données qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Au cours de l'exercice 2019, la BFPME a adhéré au programme de gestion de la ligne de dotation pour l'appui et la relance des petites et moyennes entreprises, instituée en vertu de l'article 4 de la loi de finances pour l'année 2018 et dont les conditions et méthodes sont fixées par le décret n°2018-324 du 29 mars 2018 et la circulaire BCT n°2018-05 du 29 mai 2018.

L'encours de cette ligne de dotation s'élève au 31 décembre 2019 à **1 087 026 DT**.

2. Opérations relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2019

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2019 à **108 522 941 DT**.

3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

3.1 La rémunération de Mr le Président Directeur Général désigné depuis le 27 décembre 2017 a été déterminée conformément à l'arrêté du président du gouvernement daté du 27 décembre 2019. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

Eléments	Montant mensuel Brut
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de responsabilité	4 600
Total	5 700

Au cours de l'exercice 2019, Mr le Président Directeur Général a bénéficié d'avances mensuelles de 3000 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 120 DT par trimestre.

3.2 La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009.

Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

Elément	Montant (janvier -mars)	Montant (avril-décembre)
Un traitement de base	2 752	2 989
Une indemnité présence	2	2
Une Indemnité de représentation	120	120
Une indemnité de technicité	117	117
Une indemnité familiale complémentaire	3	3
Une indemnité spécifique	303	303
Des indemnités diverses	1 338	1 338
Autres indemnités	196	196
TOTAL	4 831	5 068

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13^{ème} mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

3.3 Les obligations et engagements de la BFPME envers le Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En DT)

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	198 738*	4 073
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	
TOTAL	198 738	4 073

*Le montant inscrit dans les charges de l'exercice 2019 inclus la régularisation du salaire du PDG relative à l'exercice 2018 pour 99 418 DT.

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

3.4 Les Obligations et engagements de la BFPME envers le directeur Général Adjoint et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

(En DT)

Nature de la rémunération	DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	123 795*	-	76 500	463 536
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
TOTAL	123 795	-	76 500	463 536

*Le Conseil d'Administration réuni en date du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, a procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME qui a été fixée à l'équivalent du salaire d'un directeur Central à la Banque Nationale Agricole, majoré de 300 dinars par mois.

Au titre de cette régularisation, le Directeur Général Adjoint a bénéficié en 2019 d'un rappel qui s'élève à un montant brut de 29 869 DT (hors charges patronales) pour la période allant du 1er mai 2018 au 31 décembre 2019.

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

3.5 Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs permanents du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 17 mars 2020 à 5 000 DT bruts, par administrateur.

De même, cette assemblée a fixé les jetons à servir aux présidents du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit à 1 000 DT net par réunion avec un plafond de 6 000 DT par année et pour chaque président.

Elle a aussi décidé d'attribuer des jetons de présence aux membres du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit pour un montant de 500 DT net par membre et par réunion avec un plafond de 3 000 DT par année et par membre.

La valeur de ces jetons est estimée à 76 500 DT au titre de l'exercice 2019.

Par ailleurs, et en dehors des conventions courantes et réalisées dans des conditions normales ainsi que des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 Août 2020

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM Consult
Ali BEN MOHAMED

P/ UAT
Abdellatif ABBES